

Conseillers présents : 14

Conseillers absents excusés : 4

M. BROCCETTO – M. MARTIN a donné procuration à M. BADET – M. PRETET a donné procuration à Mme OLSZAK – M. VUITTENEZ

Conseiller absent : 1

M. BERTENAND

Présidente de séance : Mme Anne OLSZAK

Secrétaire de séance : M. Éric BADET

La séance est ouverte à 20H35

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 avril 2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 2 avril 2024 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les élus sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Point n°2 : il manque une abstention dans les votes du compte de gestion communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance en date du 2 avril 2024.

2/ Délégations de signature

Madame le Maire informe les conseillers de l'acceptation de plusieurs devis depuis la dernière séance du Conseil municipal :

- Prêtres et Fils : horloge église de Routelle
 - 348,00 € T.T.C.
- Géomètre Émilien Kury : bornage terrain communal rue du Randebelin Routelle
 - 2 328,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

3/ Cœur d'Osselle – suite du projet

• **Contexte**

La commune a sollicité Grand Besançon Métropole dans le cadre du dispositif d'aide aux communes pour être assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le projet de création d'une nouvelle mairie adaptée et dimensionnée suite au regroupement des deux communes d'Osselle et de Routelle.

Le projet concerne 2 bâtiments communaux :

Le premier est l'ancienne école élémentaire au 29 Grande rue construite en 1890 et qui comprend 4 niveaux :

- Une cave enterrée en terre battue de 60 m²,
- Un rez-de-chaussée de 130 m² comprenant les 2 anciennes salles de classe, un hall d'entrée/vestiaire et 3 sanitaires,
- Niveau 1^{er} étage comprenant 2 logements d'un total de 100 m² conventionnés qui sont occupés, un palier et l'accès aux combles,
- Combles non aménageable avec une isolation.

Le second est constitué de la mairie d'Osselle-Routelle et de la bibliothèque avec deux parties :

- la bibliothèque en simple rez-de-chaussée avec une mezzanine d'une surface estimée à 20 m²
- la mairie sur 2 niveaux (secrétariat et archives) et des combles d'une surface estimée 80 m²

Une première mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au service Maîtrise d'ouvrage de la Direction Architecture de Grand Besançon Métropole.

Une équipe de maîtrise d'œuvre a été recrutée sous forme d'un accord-cadre à deux marchés subséquents, le premier portant sur les phases de diagnostic et de faisabilité.

Le mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre est AD+.

A ce stade, le premier marché subséquent portant sur les phases de diagnostic et de faisabilité est terminé.

- **Descriptif succinct du diagnostic et de la faisabilité :**

Bâtiment de la mairie

Démolition totale du bâtiment pour la réalisation d'un nouveau bâtiment une salle communale et la bibliothèque.

Bâtiment de l'ancienne école

Rénovation de l'ancienne école avec transfert du secrétariat de mairie, des archives et de la salle du Conseil municipal (aussi salle des mariages).

A l'étage, les logements seront rénovés pour être aux nouvelles normes énergétiques, tout en sachant que les travaux se feront en site occupé.

Extérieurs

La cour sera désimperméabilisée afin d'en faire un espace végétal et convivial, le tilleul sera mis en valeur et intégré au volet paysagiste du projet.

Pour poursuivre la mission, il convient à présent de notifier à la maîtrise d'œuvre le 2^{ème} marché subséquent « étude et travaux » portant sur les phases d'études et de travaux et comprenant les missions de base APS, APD, PRO, EXE, AMT, DET, AOR, ainsi que la mission complémentaire OPC. Les études d'Avant-Projet du second marché subséquent démarreront très prochainement, à l'issue de la notification du marché.

- **Rappel objectifs du projet :**

Le projet se compose de 4 actions :

- La création d'une mairie dimensionnée suite au regroupement des communes
- La création d'une salle communale pour 100 personnes
- La réhabilitation de la bibliothèque

- La rénovation thermique globale de niveau BBC RENOVATION pour atteindre une performance de Cep<Cref-40%

- **Montant prévisionnel des dépenses de l'opération :**

Le coût prévisionnel provisoire des travaux a été estimé à **1 145 000 € HT** (valeur avril 2024) par la maîtrise d'œuvre.

L'estimation du montant total de l'opération est de **1 549 768 € HT**, répartis comme suit :

Montant prévisionnel des travaux	1 145 000 € HT
Montant prévisionnel du marché de maîtrise d'œuvre (totalité de l'accord cadre)	103 267 € HT
Montant prévisionnel des autres prestations intellectuelles	50 801 € HT
Montant prévisionnel des frais annexes dont aléas et provisions pour révisions de prix	250 700 € HT
Total	1 549 768 € HT

Les dépenses générées seront financées par le budget propre de la commune, ainsi que par diverses subventions éventuelles.

Sur la base du coût provisoire des travaux estimé à 1 145 000 € HT d'une part et d'un taux d'honoraires proposé à 8,20% par la maîtrise d'œuvre dans son offre le montant des honoraires pour le second marché subséquent s'établira donc à environ 93 890 € HT.

- **Plan de financement prévisionnel**

A ce stade il est possible de présenter un premier projet de plan de financement. Ce projet donne une idée des financeurs mobilisables et des taux de subventions potentielles. Ce plan sera affiné après une réunion avec les financeurs à prévoir avant la validation de l'Avant-Projet Définitif.

Coût estimatif de l'opération				
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
DIAG FAISA	AD+	7 500,00 €		
ETUDES ET TRAVAUX	AD+	93 890,00 €		
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
TOPO	ITE	1 159,00 €		
FAISABILITE	APAVE	1 800,00 €		
DIVERS			A proratiser le cas échéant	
CT, SPS, révision		50 720,00 €		
Sous-total MOE/Études		155 069,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
EXTERIEURS		57 000,00 €		
LOGEMENTS		130 000,00 €		
SALLE COMMUNALE		536 000,00 €		
REHABILITATION MAIRIE		302 000,00 €		
CHAUFFERIE		120 000,00 €		
DIVERS			A proratiser le cas échéant	
ALEAS, IMPREVUS, TX DE TOLERANCE...		150 000,00 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		1 395 000,00 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		1 550 069,00 €	0,00 €	0,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
DETR			465 000 €	30,00%
CONSEIL REGIONAL			57 631,80 €	3,72%
CONSEIL DEPARTEMENTAL			232 027,50 €	14,97%
GBM			146 662,50 €	9,46%
SYDED			97 150,25 €	6,27%
à préciser				0,00%
Sous-total aides publiques (1)		0 €	998 472,05 €	64,41%
Part de la collectivité	Fonds propres		551 596,95 €	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
Sous total MOA (2)			551 596,95 €	35,59%
TOTAL participations publiques (1+2)			1 550 069,00	100,00%
Autres aides non publiques				
Sous-total autres aides non publiques (3)			0,00 €	
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT) (1+2+3)			1 550 069,00 €	

La commune s'engage à prendre en charge les financements non acquis et à solliciter d'autres financeurs.

- **Calendrier prévisionnel de l'opération :**

Sous réserve des validations des différentes étapes de l'opération, le calendrier prévisionnel est de l'ordre de 28 mois :

Principales échéances :

- Validation APS : juin 2024
- Validation APD : novembre 2024
- Validation DCE : février 2025
- Choix des entreprises : avril 2025
- Début des travaux : mai 2025
- Durée des travaux : 15 mois

Sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte le diagnostic faisabilité relatif à la création de la mairie et d'une salle communale, pour un coût d'objectif alloué à cette opération de 1 549 768 € HT dont 1 145 000 € HT dédiés aux travaux,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet aux budgets des exercices à venir,
- autorise Madame le Maire ou son représentant, à :
 - poursuivre les démarches administratives et financières afférentes au projet,
 - lancer les diverses consultations nécessaires afin de donner une suite opérationnelle à ce projet et notamment de lancer le 2^{ème} marché subséquent de maîtrise d'œuvre, la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les études techniques diverses, la mission de contrôle technique, la mission de coordination SPS, les travaux et autres contrats liés au projet,
 - signer l'ensemble des marchés afférents dans la limite des crédits budgétaires inscrits à cette opération,
 - solliciter l'ensemble des partenaires,
 - signer tous les documents relatifs à ces demandes de subventions.

4/ Informations et questions diverses

- **Mardis des Rives** : un groupe local proposé par la commune a été retenu pour la première partie.
- **Participation citoyenne** : une réunion publique aura lieu le 19 juin 2024.
- **Ekiden** : une équipe de 6 coureurs représentera la commune le vendredi 14 juin à Besançon pour la manifestation Grandes Heures Natures.
- **Prochain Conseil municipal** : fin mai.
- **Cérémonie du 8 mai** : aura lieu le matin, 10h30, au monument aux Morts de Routelle et sera suivie d'un verre de l'amitié en mairie.
- **Fermeture mairies** : semaine du 6 mai.
- **Élections européennes** : auront lieu le dimanche 9 juin, les élus sont invités à être assesseurs.
- **Triathlon Vauban** : week-end des 15 et 16 juin, l'organisateur recherche des bénévoles pour assurer le passage et la sécurité des participants. Le lien est indiqué sur les Nouvelles d'Osselle-Routelle.

Clôture de la séance : 21h48

Le Maire,

Anne OLSZAK



